



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SIEBAG**

**2025-01-11**

Département du Gers

**SIEBAG –Nombres de membres: 47**

**Afférents au Comité Syndical: 47**

**Présents: 27**

**Qui ont pris part à la délibération: 27**

- Date de convocation : 28/03/2025  
(Cas de force majeure, incendie sur Riscle)  
Date deuxième convocation :08/04/2025  
Application de l'article L2121-17 du code général des  
collectivités territoriales (défaut de quorum)  
Date de troisième convocation : 17/04/2025

**Séance du mercredi 23 avril 2025 à 20 h 30 à RISCLE**

**Présents :** BASTROT P-BRUMONT J-BUFFALAN JL-BUREAU B-CAPBERN P-PUJAU JL-CORNU F-COURALET C-DUBICQ A-DARTIGUES P-DEHEZ G-DUFFER S-FORT C-GARRALON H -JEGUN C -DOUSSE R-LALANNE G-LANGLADE C-LECERF M-FITAN P-MASSAROTTO S-DUPEYRON C-REON E-RIBAUT P-ROMAN C-SAINT ORENS H-SOULE J-

**Absents ou excusés :** BECARD N-BOUCHET F-BOURGES L-CORDONNIER C-CUVELLIER C-FARBOS F-FITAN G-FOUGEROUSE F-JOYE M-LABORDE S-LAGO G-LAPASSADE B-LARTIGOLLE M-LUMBROSO Y-MINGELLE JM-MINVIELLE S-PARGADE A-PEFFAU P-RANDAZZO C-RIGAIL K-SARNIGUET C-VAN DE CASTEELE L-VIDAL C-VINCENT C-WAUTERS B-

**Secrétaire de séance :** REON E-

**OBJET : Programme 2025-2027 de suivi des pesticides et de leurs métabolites sur les sites de Banet et de Tasque Annule et remplace la délibération du 9 décembre 2024)**

M. le Président rappelle le contexte :

En 2021, de nombreux PRDPE du Gers (personnes responsables de la production d'eau potable) ont été mis en demeure de mettre en œuvre des plans d'actions curatives et préventives en raison des dépassements des taux de pesticides et de leurs métabolites dans les eaux distribuées. Le s-métolachlore et ses métabolites ESA-métolachlore (ESAM) et OXA-métolachlore (OXAM) étaient les molécules principalement incriminées puisque les plus fréquemment rencontrées. De plus, L'ESAM était alors classé « métabolite pertinent » par l'ANSES avant d'être reclassé « non pertinent » en 2022.

Depuis 2022, le SIEBAG assure le suivi quantitatif de l’ESAM sur ses sites ainsi que le suivi des pratique agricoles sur les aires d’alimentation de ses forages.

Au regard des résultats obtenus, des difficultés spécifiques de traitement de certains polluants, de la nécessité de caractériser et de quantifier les risques de pollutions préventivement, M. le Président propose au comité syndical d’approuver le programme de suivi des polluants suivant pour la période 2025 -2027 :

Objet	Détail	Coût annuel	Coût Total HT
Mesures des paramètres : <i>Carbone organique total</i> <i>Chlorotalonil R471811</i> <i>Diméthénamide (DMTAp)</i> <i>ESA-DMTAp</i> <i>OXA-DMTAp</i> <i>Métolachlore</i> <i>ESA-métolachlore (ESAM)</i> <i>OXA-métolachlore (OXAM)</i> <i>NOA-métolachlore (NOAM)</i>	6 prélèvements mensuels (rivière, puits, sortie station)	16 133,57 €	48 500 € *
Suivi des pratiques agricoles	Réalisation d’enquête auprès des agriculteurs Recensement des phytosanitaires employés (quantité, fréquence, période) Identification des principes actifs et de leurs éventuels métabolites	2450 €	7 350 €
Analyse et synthèse des résultats	Rapport de synthèse + réunion de présentation des résultats		7 500 €
<b>TOTAL</b>			<b>63 350 €</b>

M. le Président précise que :

- les polluants recherchés peuvent évoluer en fonction de l’état des connaissances
- ce programme de suivi s’intègre au plan départemental d’actions préventives du Gers et, dans ce cadre, pourrait être étendu à l’ensemble des PRPDE du bassin versant Adour-Arros.
- ce programme fera l’objet d’une demande de subventions auprès de l’Agence de l’Eau Adour-Garonne

Ouï cet exposé, M. le Président propose au Conseil d’approuver le programme 2025-2027 de suivi des polluants

**Après en avoir délibéré, le conseil syndical :**

- **APPROUVE** le programme 2025-2027 de suivi des polluants
- **AUTORISE** M. le Président à signer les contrats nécessaires à sa mise en œuvre
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une aide financière auprès de l’Agence de l’Eau Adour-Garonne.



Ainsi délibéré à Riscle, les jours mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Vote :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

A Riscle le 24/04/2025

Transmis à la sous-préfecture le 24/04/2025

Publié ou notifié le : 24/04/2025

Et publication ou notification le : 24/04/2025

**REON Etienne,**  
Secrétaire de séance

**BUFFALAN Jean-Luc,**  
Président du SIEBAG

